

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 07/01/2019

Date d'affichage : 09/01/2019

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 17 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 17 janvier à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADÉ / Valérie ROBIN à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune a réalisé une construction de type « Maison de santé pluridisciplinaire » (MSP) conformément au permis de construire valant autorisation de travaux n° 083042 16 C0034 accordé en date du 18 novembre 2016.

La MSP, sise au 9, boulevard de Lattre de Tassigny, comporte, sur trois étages, 24 locaux à usage professionnel proposés soit à la location, soit à la vente à des techniciens de santé.

N° 2019/009

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – CADASTRE SECTION AP 186 : CESSIION AMIABLE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL – LOT B 4 – CABINET D'INFIRMIERE ET AUTORISATION DE DEPOSER L'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL, DONNEE A LA SCM BAC REPRESENTEE PAR MADAME BEATRICE OLIVIER DOMICILIEE 9 BOULEVARD LOUIS BLANC OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION

CM 17/01/2019

N° 2019/009

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – CADASTRE SECTION AP 186 : CESSION AMIABLE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL – LOT B 4 – CABINET D'INFIRMIERE ET AUTORISATION DE DEPOSER L'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL, DONNEE A LA SCM BAC REPRESENTEE PAR MADAME BEATRICE OLIVIER DOMICILIEE 9 BOULEVARD LOUIS BLANC OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION

Elle a été construite pour répondre à une demande de la population qui souhaite pouvoir accéder à des services de proximité, mais aussi des professionnels de santé qui ont manifesté leur intérêt sur une telle construction.

Cet immeuble prévoit un stationnement sur site. Il garantit également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Forte de cette offre, la commune a reçu de nombreuses candidatures.

Préalablement à la construction, les personnes intéressées ont été recensées et sélectionnées afin de proposer une pluralité de services de santé au sein d'un même lieu. Les lots ont pu être ainsi attribués en tenant compte des besoins.

La commune a déjà procédé à la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de trois locaux : un local destiné à recevoir un laboratoire d'analyse en rez-de-chaussée, un local en R+1 destiné à recevoir des médecins généralistes et un local à destination de cabinet dentaire en R+3.

Au regard des prestations proposées (bâtiment neuf, accessibilité aux PMR, stationnement...), la commune a fixé un prix de vente de 3 020 euros HT du m² pour les locaux situés en R+1 et R+3 et 3 180 euros HT du m² pour le laboratoire d'analyse en rez-de-chaussée.

Les travaux de la MSP sont aujourd'hui terminés et certains locaux ont déjà été livrés.

Parmi les intéressés, la société SCM BAC représentée par Madame Béatrice OLIVIER, infirmière libérale, domiciliée 9, boulevard Louis Blanc à Cogolin fait acte de candidature pour acquérir un local aux normes en vigueur qui correspond au local B 4.

Pour information, le local B 4 d'une surface de 24,36 m² est situé au 1^{er} étage du bâtiment. Il s'agit d'une « coquille vide » pour laquelle une autorisation de travaux en vue de son aménagement sera nécessaire.

Dans son avis n° 2018-042V1430 du 04/12/2018, la DGFIP a estimé la valeur vénale du local B 4 pour un montant de 75 000 euros.

CM 17/01/2019

N° 2019/009

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – CADASTRE SECTION AP 186 : CESSION AMIABLE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL – LOT B 4 – CABINET D'INFIRMIERE ET AUTORISATION DE DEPOSER L'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL, DONNEE A LA SCM BAC REPRESENTEE PAR MADAME BEATRICE OLIVIER DOMICILIEE 9 BOULEVARD LOUIS BLANC OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION

Sur la base du prix au m² fixé par la commune, au regard des prestations fournies, il a été fixé le prix de 73 567,20 euros HT (soit 88 280,64 euros TTC) pour l'acquisition du local professionnel à usage de cabinet d'infirmière correspondant au local B 4 représentant une surface de 24,36 m² à la SCM BAC représentée par Madame Béatrice OLIVIER, domiciliée 9, boulevard Louis Blanc à Cogolin qui en a accepté les conditions à la vente.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser la société SCM BAC représentée par Madame Béatrice OLIVIER, infirmière libérale, domiciliée 9, boulevard Louis Blanc à Cogolin ou toute autre société par substitution, à déposer le dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) préalablement à la signature de l'acte emportant transfert de propriété ;
- d'accepter la cession du local professionnel à usage de cabinet d'infirmière correspondant au local B 4 représentant une surface de 24,36 m² au 1^{er} étage de l'immeuble à la SCM BAC représentée par Madame Béatrice OLIVIER, infirmière libérale domiciliée 9, boulevard Louis Blanc à Cogolin ou toute autre société par substitution au prix de 73 567,20 euros HT et hors droits étant précisé que les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- de désigner Maître Eric JANER – ZAC les Garillans Est – rue de la Tuilerie – 83520 Roquebrune sur Argens en qualité de notaire des parties (acquéreur et vendeur) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches préparatoires au transfert de propriété ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 1 ABSTENTION** (Frédéric LACOUR)

Le Maire,

Marc Etienne LANGADE

